



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 février 2020
Français
Original : anglais

République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Par sa résolution [2499 \(2019\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2020 et m'a prié de lui rendre compte de l'exécution de ce mandat tous les quatre mois. Le présent rapport fait le point sur les principaux faits survenus en République centrafricaine depuis mon rapport du 15 octobre 2019 ([S/2019/822](#)).

II. Situation politique

2. Les activités liées à l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ont continué de mobiliser l'attention des parties prenantes aux échelons national et international. La dynamique politique engagée à l'approche des élections qui se tiendront en 2020 et 2021, marquée par le retour des anciens présidents, François Bozizé et Michel Djotodia, et de l'ancien Président de l'Assemblée nationale, Abdou Karim Meckassoua, exerce une influence de plus en plus forte sur le climat politique.

Processus de paix

3. Un an après la signature de l'Accord, la violence a globalement diminué, même si des cas graves de violences et de violations des droits de l'homme ont continué d'être constatés à intervalles irréguliers. La concrétisation de certaines priorités – création de mécanismes de mise en œuvre et de mécanismes locaux de réconciliation, élaboration de lois clefs, lutte contre l'impunité et préparatifs des élections, par exemple – a progressé. Malgré ces avancées, le processus de paix a été ralenti par la mauvaise volonté de certains signataires, en particulier les trois principaux groupes armés de l'ex-Séléka, le groupe Retour, Réclamation et Réhabilitation et les groupes anti-balaka, par l'absence de véritable engagement de certains services de l'État, en particulier des Forces armées centrafricaines, et par des questions délicates telles que la mise en place de mécanismes transitoires de sécurité et de justice.

4. Le délai fixé par les autorités du pays pour l'achèvement du processus de désarmement et de démobilisation, à savoir la fin de janvier 2020, n'a pas été respecté.



Les opérations de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement (DDRR) ont toutefois repris dans l'ouest, même si certains groupes armés ont continué d'y mener des activités illégales. Le 16 décembre, les 253 ex-combattants qui avaient été désarmés, démobilisés et jugés aptes à rejoindre l'unité spéciale mixte de sécurité de la zone de défense du nord-ouest ont terminé la formation qu'ils ont suivie à Bouar aux côtés de 266 membres des forces de défense et de sécurité intérieure. L'unité n'est pas encore opérationnelle. Avec l'aide de la MINUSCA, de l'Union européenne, de l'Union africaine, du Fonds pour la consolidation de la paix et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), les autorités nationales s'efforcent de lever les difficultés qui entravent le déploiement des unités, qui concernent notamment les sites de déploiement, le paiement d'indemnités journalières et les moyens logistiques.

5. L'Assemblée nationale a tenu sa session ordinaire du 1^{er} octobre au 27 décembre 2019. Elle doit encore adopter plusieurs des lois prévues dans l'Accord, à savoir celles sur le statut des anciens chefs d'État, sur la décentralisation et la gouvernance locale, sur le statut des partis politiques et de l'opposition et sur le retour des personnes déplacées.

6. Mon Représentant spécial et Chef de la MINUSCA, Mankeur Ndiaye, les garants de l'Accord – l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) – et le Gouvernement ont continué de s'employer à faire en sorte que les parties s'engagent plus fermement à respecter les dispositions de l'Accord. Par exemple, après les opérations militaires menées par la MINUSCA contre le groupe Retour, Réclamation et Réhabilitation, une délégation composée de représentants de la Mission, de l'Union africaine et de la CEEAC a rencontré le chef du groupe à Bouar le 24 octobre, pour l'inciter à participer au programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement. Le chef du groupe a fait savoir que son groupe accepterait de déposer les armes et de se démobiliser à condition que ses membres puissent rejoindre les rangs des unités spéciales mixtes de sécurité. Toutefois, le groupe a suspendu sa participation aux mécanismes de mise en œuvre de l'Accord après que 124 de ses combattants ont été jugés inaptes à intégrer les unités. Les 7, 12 et 14 novembre, des délégations de haut niveau ont rencontré les dirigeants du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) et du Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ) à Birao et Ndélé en vue de prévenir de nouvelles violences.

7. En novembre, le secrétariat du Comité exécutif de suivi de l'Accord a élaboré des recommandations destinées à améliorer son fonctionnement. Il a notamment préconisé que les 14 groupes armés signataires soient représentés au sein du Comité (et non plus 5 seulement), qu'un poste de vice-président(e) de la commission chargée de superviser les comités préfectoraux soit créé et que son effectif soit accru, autant de recommandations qui doivent encore être mises en œuvre.

8. Le 3 décembre, à Bangui, la commission a tenu sa sixième réunion afin d'examiner, entre autres choses, les modalités de l'application de l'article 35 de l'Accord, à savoir l'adoption de mesures répressives ou coercitives, notamment l'instauration de sanctions politiques, économiques, judiciaires et internationales, et l'emploi de la force. Exceptionnellement, tous les groupes armés signataires ont participé à la réunion, à l'exception du Front démocratique du peuple centrafricain. C'était la première fois que le représentant de l'opposition politique et dirigeant du parti de l'Union pour le renouveau centrafricain, Anicet-Georges Dologuélé, participait à une réunion de ce type.

9. Le 16 décembre, dans une lettre adressée à mon Représentant spécial et aux garants, le FPRC, l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC) et le Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC) ont demandé l'organisation d'une réunion au

titre de l'article 34 de l'Accord. Ils ont rejeté les allégations selon lesquelles les groupes armés étaient les seuls à violer l'Accord. Ils ont souligné que les groupes armés participaient aux mécanismes de suivi de l'Accord et avaient démonté les barrages illégaux et soumis des listes de candidats remplissant les conditions requises pour le programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, tout en déplorant la lenteur avec laquelle agissait le Gouvernement, tout particulièrement s'agissant de rendre opérationnelles les unités spéciales mixtes de sécurité. Après avoir consulté le Gouvernement, la MINUSCA, l'Union africaine et la CEEAC ont accepté le principe d'une rencontre. Le 13 janvier, les trois groupes ont publié un autre communiqué, dans lequel ils dénonçaient la lenteur de l'application de l'Accord et demandaient la tenue de la réunion, en insistant sur le fait que celle-ci devait avoir lieu à l'extérieur du pays, ce à quoi le Gouvernement et les garants se sont opposés.

10. Le 6 février, une célébration du premier anniversaire de la signature de l'Accord a été organisée au palais présidentiel, en présence de représentants de 13 des 14 groupes armés signataires, de parti politiques, de la société civile et de la communauté internationale. À cette occasion, l'ONU, l'Union africaine et la CEEAC ont publié un communiqué conjoint et demandé que l'Accord soit appliqué dans son intégralité.

11. Bien que leur efficacité laisse encore à désirer, les comités préfectoraux ont poursuivi, avec l'aide du Fonds pour la consolidation de la paix, leurs travaux sur les questions de sécurité et les causes profondes du conflit. La part des femmes y siégeant est restée modeste : elle s'est établie à environ 20 % des membres (44 femmes dans 15 comités). Seules les trois femmes à la tête des sous-préfectures de Bangassou et de Mobaye et de la préfecture de la Mambéré-Kadéï siègent aux comités techniques chargés de la sécurité. Les associations de victimes participent aux travaux de ces comités, en y représentant toutes les victimes du conflit (et pas seulement les personnes qui ont subi des violences sexuelles). Dans la préfecture de l'Ouham, la création du comité préfectoral a permis aux dirigeants musulmans et à certains membres de l'ex-Séléka de retourner chez eux, pour la première fois depuis 2013.

12. Le 29 novembre, l'Assemblée nationale a adopté le budget national pour 2020. D'un montant de 481 millions de dollars, ce budget prévoyait des crédits devant servir à financer la mise en œuvre de l'Accord, dont 400 700 dollars pour les mécanismes de suivi.

Évolution de la situation politique

13. Sur le plan politique, l'opposition a continué de se renforcer et les désaccords au sein de la majorité présidentielle ont persisté. Le retour de M. Bozizé le 15 décembre et de M. Djotodia le 10 janvier est venu compliquer encore la situation. Le jour de son arrivée, M. Djotodia a été reçu par le Président, Faustin Archange Touadéra, et a de nouveau quitté le pays le 12 janvier avec l'intention déclarée de retourner s'y installer. Le 21 janvier, avec l'aide de l'Union africaine et de la CEEAC, le Président a rencontré M. Bozizé pour s'entretenir des conditions de sa présence dans le pays. Le 25 janvier, l'Union africaine, la CEEAC et l'ONU ont publié un communiqué conjoint dans lequel elles se sont félicitées des réunions tenues par M. Touadéra avec les quatre anciens chefs d'État dans le cadre du processus de paix et ont appelé à la concrétisation rapide des engagements pris dans l'Accord et non encore tenus. Le 27 janvier, à l'occasion de sa première conférence de presse publique, M. Bozizé s'est dit favorable à la tenue d'élections et a annoncé qu'il appartenait à son parti de désigner son candidat à l'élection présidentielle.

14. Le parti Kwa Na Kwa (KNK) et le Rassemblement démocratique centrafricain (RDC) ont rejoint la coalition d'opposition, dirigée par M. Dologuélé. Plusieurs

membres du RDC sont restés dans la majorité présidentielle. L'ancien Président de l'Assemblée nationale et député du troisième arrondissement de Bangui, M. Meckassoua, a publié plusieurs communiqués de presse dans lesquels il a confirmé son affiliation au mouvement E Zingo Biani et la création d'une opposition démocratique unie. Le 13 janvier, le KNK a publié un communiqué dans lequel il a dénoncé les violences survenues à Alindao le 9 janvier, qui constituaient d'après lui une violation de l'Accord, et a exigé, entre autres choses, la démission sans condition du Premier Ministre et de son Gouvernement ainsi que le limogeage et l'arrestation d'Ali Darassa.

15. La majorité présidentielle et le Mouvement des cœurs unis (MCU) ont mis en place des bureaux de terrain pour les élections. Le 29 octobre, une centaine de partisans du MCU ont organisé une marche pacifique dans le premier arrondissement de Bangui pour demander l'arrestation et la poursuite en justice de M. Meckassoua, qui était selon eux l'instigateur des affrontements survenus peu de temps auparavant à Birao.

16. L'Assemblée nationale a tenu avec le Premier Ministre plusieurs séances de questions au Gouvernement portant essentiellement sur l'évolution de la situation politique et socioéconomique et des conditions de sécurité. Pour la première fois depuis sa destitution de la présidence en octobre 2018, M. Meckassoua a participé aux travaux de l'Assemblée comme député.

Préparation des élections

17. L'Autorité nationale des élections a poursuivi les préparatifs en vue des élections, avec l'aide du Gouvernement, de la MINUSCA et des partenaires internationaux. Le 21 novembre, elle a commencé à dresser la carte des bureaux d'inscription des électeurs et des bureaux de vote à Bangui et dans l'ouest. L'insuffisance des contributions versées au panier de fonds de 41,8 millions de dollars géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a ralenti les préparatifs. L'achat de matériel nécessaire à l'inscription sur les listes électorales a été différé d'environ trois mois, jusqu'à mars 2020. Le PNUD a mobilisé à ce titre 1,5 million de dollars, l'Union européenne s'est engagée à verser 15 millions d'euros et le Gouvernement a promis d'ouvrir un crédit supplémentaire d'environ 2,7 millions de dollars dans le budget 2020, soit un crédit total porté à 4,8 millions de dollars. Certains acteurs politiques et représentants de la société civile ont demandé une nouvelle transition politique, affirmant que les élections n'auraient pas lieu dans les délais prévus par la Constitution.

18. Le Gouvernement a entamé un débat en vue de permettre aux réfugiés de participer aux élections, une loi en ce sens n'ayant pas encore été adoptée. Des efforts sont faits pour accroître la participation des femmes et pour veiller à ce que le quota de 35 % de candidates soit respecté. En octobre 2019, le Gouvernement a retiré son projet de loi sur le statut de l'Autorité nationale des élections, craignant que l'Assemblée nationale ne vote des amendements risquant de compromettre l'indépendance de cet organe.

19. Les 6 décembre et 22 janvier, le Premier Ministre a présidé les réunions du comité stratégique chargé des élections, composé des chefs des institutions nationales, des ministres concernés, des principaux partenaires stratégiques, de la MINUSCA et du PNUD, de façon à superviser les préparatifs des élections. La MINUSCA et les partenaires internationaux ont plaidé pour la relance du cadre de consultation, qui favoriserait le dialogue avec les acteurs politiques et la société civile, et pour la participation des réfugiés aux élections. La MINUSCA et le PNUD ont demandé que des contributions soient versées en faveur des élections, et en particulier au panier de fonds du PNUD. Mon Représentant spécial a continué de

rencontrer les dirigeants des partis politiques de tous horizons afin de promouvoir la tenue d'un dialogue constructif, la bonne gouvernance et le respect de la Constitution. La Mission travaille avec le Gouvernement, l'Autorité nationale des élections et les forces nationales de sécurité pour achever l'élaboration du plan de sécurité intégré en vue des élections.

Dialogue et réconciliation à l'échelle locale

20. Avec l'aide de la MINUSCA, les autorités centrafricaines ont continué de mener, sur le plan local, des activités favorisant le dialogue et la réconciliation. Le 28 novembre, les représentants du troisième arrondissement de Bangui ont signé un accord de bon voisinage avec les quartiers adjacents, ce qui a contribué à la normalisation des relations intercommunautaires, qui s'étaient gravement détériorées après l'attaque lancée contre l'église catholique romaine de Fatima par des bandes criminelles en mai 2018. L'initiative se poursuit malgré le conflit qui perdure dans l'arrondissement.

21. À Birao, la tenue d'un dialogue à l'échelon local, auquel a contribué la visite conjointe, en octobre, de représentants du Gouvernement, de l'Union africaine, de la CEEAC, de la MINUSCA et du Soudan, a permis d'atténuer les tensions. Des représentants de la MINUSCA et de la Banque mondiale se sont rendus dans la ville les 12 et 13 novembre pour exhorter les dirigeants locaux à créer des conditions propices au développement. Un mécanisme local destiné à lutter contre la circulation des armes légères a été mis en place.

22. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'OIM, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et la MINUSCA ont élaboré une stratégie commune visant à atténuer la violence liée à la transhumance dans les principales zones de tension grâce à un dialogue au niveau local et à des initiatives de médiation avec les communautés, y compris au Tchad. Des comités pour la prévention et la gestion des conflits liés à la transhumance rassemblant des responsables locaux et des représentants des éleveurs et des agriculteurs ont été mis en place dans les préfectures de l'Ouham et de la Nana-Grébizi.

III. Conditions de sécurité

23. Dans l'ensemble, la violence a diminué, bien que le nombre et la nature des violations de l'Accord commises au cours de la période considérée soient comparables à ceux de la période précédente : sur les 575 violations enregistrées entre le 16 octobre et le 1^{er} février, 297 visaient des civils, contre 304 durant la période précédente. Les mouvements illégaux de membres de groupes armés se sont toutefois multipliés, en raison du début de la transhumance, d'activités commerciales lucratives et du fait que certains groupes armés ont pris le contrôle de nouveaux territoires. Au 1^{er} février, c'est le FPRC qui comptait le plus grand nombre de violations signalées (210), suivi par le MPC (122), les groupes anti-balaka (90), l'UPC (83), le groupe Retour, Réclamation et Réhabilitation (35) et le MLCJ (21). Les forces armées et les forces de sécurité intérieure ont également violé l'Accord – à neuf reprises pour les premières – même si les violations commises étaient moins nombreuses et moins graves, et concernaient principalement des actes d'indiscipline.

24. À Bangui, du 24 au 26 décembre, d'importants affrontements ont eu lieu entre des commerçants et des bandes criminelles dans le quartier PK5 ; au moins 52 personnes ont été tuées, plus de 70 ont été blessées et plusieurs magasins et habitations ont été incendiés. Les 30 et 31 décembre, le Gouvernement et la MINUSCA ont facilité la mise au point d'une stratégie de stabilisation à court terme

visant notamment à faire en sorte que le quartier PK5 demeure une zone exempte d'armes. Par la suite, les bandes criminelles ont déclaré avoir démantelé leurs 13 bases et se sont engagées à participer à un programme de lutte contre la violence locale, lequel était en cours. La MINUSCA a installé une base opérationnelle temporaire près du marché et a augmenté la fréquence de ses patrouilles, notamment celles effectuées avec les forces de sécurité intérieure. Le 21 janvier, le commissariat de police a été officiellement placé sous le contrôle des forces de sécurité intérieure. Avec le soutien de la Mission, les autorités judiciaires ont ouvert une enquête qui a conduit à l'arrestation de 20 suspects le 17 janvier.

25. Le FPRC et le MLCJ ont continué de se disputer le contrôle de la préfecture de la Vakaga, ce qui a exacerbé les tensions interethniques, notamment dans des sites hébergeant des personnes déplacées. La présence présumée de mercenaires venus du Soudan et du Tchad dans les rangs des deux groupes a contribué à intensifier les combats. Après avoir perdu le contrôle de Birao et d'Am Dafok au profit du MLCJ en septembre et octobre, le FPRC a renforcé sa présence à Ndélé et repris le contrôle d'Am Dafok le 16 décembre. Le lendemain, le FPRC et le MLCJ se sont affrontés sur la route reliant Birao et Am Dafok ; on a signalé de nombreuses victimes des deux côtés. Le 12 décembre, une délégation composée de membres du Gouvernement, de l'Union africaine, de la CEEAC et de la MINUSCA s'est entretenue avec des acteurs locaux, rencontre qui a abouti à un accord en vue de la conclusion d'un « protocole de paix » prévoyant un cessez-le-feu immédiat. Le 27 décembre, une délégation de haut niveau du Soudan a joué un rôle de médiation, avec l'aide de la MINUSCA, dans la négociation d'un cessez-le-feu devant durer jusqu'au 15 janvier, qui a été observé sans qu'aucune violation ne soit enregistrée.

26. Les 17 et 20 janvier, les affrontements entre le MLCJ et le FPRC ont repris à Takamala et à Bougaye (au nord-ouest de Birao). Les deux groupes armés auraient continué de recruter des combattants, profitant du cessez-le-feu pour se repositionner stratégiquement. Le 23 janvier, à la suite d'une réunion tenue à Birao avec les responsables de la Mission, le sultan et le chef de la tribu Kara ont publié un communiqué dans lequel ils ont demandé au Gouvernement, aux garants et aux facilitateurs d'assurer une médiation rapide pour la préfecture de la Vakaga. La MINUSCA continue de protéger les civils grâce à des activités de facilitation, au dialogue et à des patrouilles énergiques.

27. Les 25 et 26 janvier, les factions Kara et Runga du FPRC se sont affrontées à la suite d'une tentative de viol à Bria ; cet épisode aurait fait 50 victimes et a provoqué le déplacement de 11 000 personnes. La MINUSCA est intervenue pour empêcher le pillage d'habitations civiles et sécuriser l'hôpital et les sites d'hébergement de déplacés. Grâce à la médiation de la Mission, la cessation des hostilités a été conclue le 26 janvier.

28. De nombreux groupes armés ont continué à défier l'autorité de l'État, notamment en lançant des attaques contre ses représentants, en particulier contre les forces armées. La préfecture de la Ouaka a été à plusieurs reprises le théâtre d'échanges de tirs entre l'UPC et les forces armées, notamment le 27 novembre à Bambari et le 15 décembre à Ippy. Dans la préfecture de la Basse-Kotto, les tensions persistantes entre l'UPC et les forces armées à Alindao ont atteint leur paroxysme lors d'un affrontement survenu le 9 janvier, au cours duquel deux soldats auraient été tués, une vingtaine de civils blessés et des centaines de logements de déplacés incendiés. La MINUSCA a établi des contacts avec les dirigeants aux niveaux local et national en vue d'apaiser les tensions. En novembre, le FPRC a fait obstacle au déploiement de 54 soldats supplémentaires à Bria et a échangé des tirs avec les forces armées à Kaga Bandoro le 30 novembre.

29. Avec l'arrivée de la saison sèche, synonyme d'activités lucratives liées à la transhumance et aux activités minières illégales, l'UPC et le groupe Retour, Réclamation et Réhabilitation ont étendu leurs zones d'influences. À la mi-octobre, l'UPC s'est installée à Bambouti, le long de la frontière avec le Soudan du Sud, prenant le contrôle d'un point d'entrée stratégique pour les flux financiers. La compétition visant à s'accaparer le prélèvement de taxes illégales sur la transhumance et les tentatives d'expansion de l'UPC vers l'ouest ont accentué les tensions entre ce groupe et le MPC. À la fin de 2019, 75 éléments de l'UPC ont quitté la préfecture de la Nana-Grébizi pour rejoindre Batangafo. Le 27 décembre, des combattants présumés appartenir à ce groupe ont tendu une embuscade à six soldats de la paix qui effectuaient une patrouille entre Bossangoa et Batangafo ; un soldat de la paix a été blessé, cinq armes ont été volées et un véhicule a été endommagé. Le 31 janvier, la MINUSCA a lancé, avec l'appui des forces armées, une opération visant à démonter les barrages illégaux installés par l'UPC à Alindao. Le groupe a annoncé qu'il se retirerait de Bambouti le 5 février au plus tard.

30. La lucrative saison de la transhumance a donné lieu à des attaques isolées mettant en cause des éleveurs, des villageois et des groupes armés. La plupart de ces attaques se sont produites dans l'ouest et dans 23 cas sur 29 au total, des civils ont été mis en danger. La montée des tensions entre éleveurs, agriculteurs et groupes armés entre Paoua et Bocaranga a provoqué la mort de civils, des incendies d'habitations, des vols de bétail et la destruction de récoltes. Des affrontements entre agriculteurs et éleveurs ont également été enregistrés dans la préfecture de l'Ouham. La MINUSCA met en œuvre 9 plans globaux dans 12 préfectures en vue d'atténuer la violence liée à la transhumance.

31. Voulant prendre le contrôle d'une mine d'or découverte peu de temps auparavant le long de la frontière avec le Cameroun, le groupe Retour, Réclamation et Réhabilitation a renforcé ses positions au nord-ouest de Berbérati à la mi-octobre. Le 2 novembre, son chef a signé avec d'anciens commandants du FPRC et du MPC un accord visant à intégrer dans les rangs du groupe Retour, Réclamation et Réhabilitation la majorité des combattants de ces deux groupes et à prendre ainsi le contrôle des bases du FPRC et du MPC situées au nord-ouest de Paoua. Le 20 décembre, le FPRC et le MPC ont temporairement retenu prisonniers 17 soldats de la paix après s'être mépris sur leurs intentions.

32. Les tensions causées par la lutte pour le contrôle des lucratifs postes de contrôle illégaux liés aux activités minières se sont accentuées à Bria. Les 25 et 26 novembre, des affrontements se sont produits entre des groupes anti-balaka et le FPRC sur la route d'Ira Banda au sud de Bria, ce qui a enclenché un engrenage de violentes représailles et de violations des droits de la personne.

33. Le FPRC et le MPC ainsi que les groupes anti-balaka ont attaqué des agents humanitaires dans la région de Batangafo, dans la préfecture de l'Ouham, les 19 et 21 octobre et le 24 novembre. Entre le 16 octobre et le 3 décembre, les groupes anti-balaka ont lancé huit attaques contre des acteurs humanitaires dans les préfectures de la Haute-Kotto et du Mbomou. Les autorités locales ont également été visées, par exemple le 23 novembre à Bria : le préfet de la Haute-Kotto a été emmené de force dans le camp de déplacés du quartier PK3 par un groupe de jeunes associés aux groupes anti-balaka après le lancement par la MINUSCA d'une opération destinée à démanteler deux bases anti-balaka.

IV. Concertation régionale

34. Le Gouvernement a continué de renforcer ses relations avec les acteurs régionaux. Le 15 octobre, le Président du Rwanda, Paul Kagame, s'est rendu à Bangui

pour assister à la réunion de la Commission mixte qui réunit son pays et la République centrafricaine. Le Président de la République démocratique du Congo, Félix Tshisekedi, s'est rendu à Bangui pour assister aux festivités organisées pour commémorer l'indépendance de la République centrafricaine, le 1^{er} décembre.

35. La Ministre de la défense s'est rendue à Khartoum au début du mois de novembre pour évoquer notamment le renforcement des mesures communes visant à améliorer la sécurité le long de la frontière commune avec le Soudan. La tenue d'une réunion de la Commission mixte avec le Soudan a fait l'objet d'un accord de principe. Après un hiatus de 14 ans, la Commission mixte avec le Tchad a tenu une réunion les 20 et 21 décembre, au cours de laquelle il a été question de l'amélioration des conditions de sécurité nécessaires à la réouverture de la frontière commune. Le Ministre de la justice s'est rendu à N'Djamena le 23 novembre suite à l'arrestation présumée au Tchad d'Abdoulaye Miskine, l'ancien dirigeant du FDPC. Le comité de suivi gouvernemental chargé de coordonner et de piloter l'application des recommandations des commissions mixtes n'a pas encore été créé.

V. Situation humanitaire

36. Au cours de la période à l'examen, la situation humanitaire s'est détériorée dans plusieurs zones, notamment à Bangui, en raison du conflit et de catastrophes naturelles. À la fin janvier 2020, le nombre de personnes déplacées avait été porté à 669 000 et le nombre de réfugiés en provenance de la République centrafricaine enregistrés dans la région s'établissait à plus de 593 000. Au cours du dernier trimestre de 2019, on a comptabilisé un peu plus de 3 100 retours spontanés dans les préfectures de Bamingui-Bangoran, de la Mambéré-Kadéï, de la Nana-Mambéré, de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé. Au cours de la même période, plus de 29 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays ont regagné leurs régions d'origine, à savoir en particulier Bangui et les préfectures de l'Ombella-Mpoko et de la Vakaga. L'insécurité et la difficulté d'assurer la protection des populations ont empêché les retours durables et à grande échelle.

37. Les attaques visant des civils et des infrastructures civiles se sont poursuivies. Au cours de la période à l'examen, on a enregistré en moyenne 602 situations compromettant la sécurité des civils chaque mois.

38. À Birao, plus de 12 000 personnes ont été déplacées suite au conflit qui a éclaté en septembre 2019. Les personnes déplacées ont été la cible de menaces et d'actes de sabotage visant à couper l'approvisionnement en eau des deux camps où elles sont hébergées, et leur circulation a été entravée. Suite aux affrontements survenus récemment à Alindao, 2 500 personnes ont été déplacées et deux camps de déplacés ont été incendiés.

39. Suite aux fortes inondations survenues à la fin du mois d'octobre 2019, de nouveaux besoins ont émergé à Bangui et le long du fleuve Oubangui, jusqu'à la région de Bangassou : quelque 97 000 personnes ont été touchées, plus de 10 000 maisons ont été totalement ou partiellement détruites, plus de 1 000 puits et 1 500 latrines ont débordé et des champs ont été inondés dans des zones rurales, ce qui a compromis les mesures de protection et la sécurité alimentaire. Les entités des Nations Unies et leurs partenaires ont prêté assistance à environ 40 000 personnes dans les zones les plus difficiles d'accès. Certaines des personnes déplacées sont spontanément rentrées chez elles lorsque les précipitations ont cessé.

40. Les atteintes à la sécurité des travailleurs humanitaires se sont poursuivies, à raison d'environ une atteinte par jour en 2019 ; 5 travailleurs humanitaires ont été tués et 42 blessés, soit le double du nombre enregistré en 2018. En novembre 2019, à

Batangafu, trois organisations humanitaires ont suspendu leurs activités suite à des violences ayant visé leur personnel. Pour ce qui est de 2020, à ce jour, les activités humanitaires ont été suspendues à Pombolo et Gambo en raison des tensions entre les groupes anti-balaka et l'UPC dans la préfecture du Mbomou.

41. À la fin de l'année 2019, le plan de réponse humanitaire 2019 pour la République centrafricaine, d'un montant de 430,7 millions de dollars et destiné à venir en aide à 1,7 million de personnes extrêmement vulnérables, était financé à 70 %, ce qui représente une nette amélioration par rapport aux années précédentes. Le 21 janvier, le plan pour 2020, d'un montant de 400,3 millions de dollars, a été lancé.

VI. Protection des civils

42. La MINUSCA a intensifié ses efforts dans les domaines de l'analyse des menaces, de la mobilisation de la population, de la prévention des conflits et des systèmes d'alerte rapide, en particulier dans le contexte de la saison de la transhumance. Elle a continué à déployer des équipes de renfort à Alindao, Batangafu et Bocaranga pour limiter le risque de violences à grande échelle dans ces zones et a étoffé la formation du personnel en tenue dans le domaine de la protection des civils, en privilégiant désormais la prévention et la coordination. En novembre 2019, 33 membres du personnel, dont 15 femmes, ont bénéficié d'une formation des formateurs.

VII. Extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit

Extension de l'autorité de l'État

43. Au 1^{er} février 2020, les 16 préfets et 67 des 76 sous-préfets étaient à leurs postes. Pendant la période considérée, 108 fonctionnaires (dont 9 % étaient des femmes) du Ministère de l'éducation, du Ministère de l'administration territoriale et du Ministère de l'agriculture ont été transférés vers des zones éloignées. La MINUSCA a organisé une formation au leadership à l'intention de 74 fonctionnaires (dont 12 % étaient des femmes), parmi lesquels des préfets, des sous-préfets et des chefs de village et de district. Le Gouvernement centrafricain a continué de se heurter à des difficultés s'agissant des transferts des agents de l'État en raison du manque d'infrastructures et de ressources financières et de l'insécurité.

Réforme du secteur de la sécurité

44. Le 20 décembre, le Président de la République a présidé la sixième réunion du comité stratégique chargé du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement, de la réforme du secteur de la sécurité et de la réconciliation nationale. Le comité a décidé d'intégrer progressivement 655 membres du personnel auxiliaire de police, dont 177 femmes, sous réserve de ressources financières suffisantes. Avec l'appui de la MINUSCA, le Gouvernement a rédigé un décret portant création d'une commission mixte sur l'harmonisation des grades, qui n'a pas encore été publié. L'intégration des anciens éléments des groupes armés dans les forces de sécurité n'a pas progressé.

Forces armées nationales et forces de sécurité intérieure

45. Au 8 décembre 2019, 1 417 soldats étaient déployés sur 20 sites, soit une augmentation par rapport aux 1 346 déployés au cours de la période précédente, sur un total de 8 244, dont 619 femmes. Les difficultés logistiques et financières ont

continué de compromettre l'efficacité des opérations des forces armées nationales. Les défaillances en matière de commandement et de contrôle au sein des forces armées ont entraîné une nette augmentation des manquements et des actes criminels. Ces mêmes lacunes entravent la transformation de ces forces en une armée de garnison. En novembre 2019 s'est achevée la formation initiale à Bangui et à Bouar de 1 020 nouvelles recrues, parmi lesquelles 102 femmes. Faute de financement, la campagne 2019 de recrutement au sein des forces armées n'a été lancée qu'en janvier 2020. Au total, 3 270 soldats et 745 membres des forces de sécurité intérieure ont reçu une formation de spécialisation aux manœuvres tactiques dispensée par des formateurs de la Fédération de Russie, tandis que 6 000 soldats au total ont été formés par la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine.

46. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a mis deux modules spécifiquement prévus pour le stockage d'armes et de munitions à disposition des forces armées dans l'est du pays. En outre, avec le soutien financier de l'Union européenne, il a terminé la construction de trois dépôts d'armes à Bouar et installé quatre modules de stockage temporaire d'armes et de munitions dans l'ouest du pays.

47. Au 1^{er} février, le nombre de policiers et de gendarmes déployés en dehors de Bangui a atteint 1 086, dont 58 femmes, contre 1 075 au 15 octobre. Les gendarmes et policiers recrutés en 2018 ont commencé à être déployés à Birao, Bossangoa, Bozoum et Obo. La deuxième campagne de recrutement, qui s'est déroulée du 1^{er} juillet au 12 décembre 2019, a permis de sélectionner 1 000 candidats, dont 258 femmes, à l'issue d'une procédure de vérification des antécédents et avec l'appui de la MINUSCA.

48. Le 9 décembre, l'Union européenne a créé une mission consultative afin de soutenir la réforme des forces de sécurité intérieure, en coordination avec la MINUSCA.

Désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration

49. Au cours de la période considérée, 738 combattants, dont 51 femmes, issus de neuf groupes armés ont été désarmés et démobilisés ; 398 armes de guerre, 757 explosifs et 47 421 cartouches ont été collectés. Au vu des lacunes dans la collecte d'armes appropriées à l'ouest, le comité stratégique chargé du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement, de la réforme du secteur de la sécurité et de la réconciliation nationale a décidé le 20 décembre que le ratio de 10 % de munitions pour 90 % d'armes par groupe armé serait strictement appliqué.

50. La Mission a poursuivi l'exécution de projets de lutte contre la violence locale en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et l'OIM. Au 1^{er} février, on comptait 3 193 nouveaux bénéficiaires, dont 1 099 femmes, dans le cadre de la conduite de projets menés sur six sites et au cours desquels 47 armes de guerre, 1 591 armes artisanales, 4 munitions non explosées et 912 munitions ont été collectées. À Bambari, l'OIM mène, avec le soutien du Fonds pour la consolidation de la paix et de la MINUSCA, un projet qui concerne 700 bénéficiaires supplémentaires, dont 375 femmes.

Justice et état de droit

51. Le nombre de tribunaux de première instance et de cours d'appel opérationnels et de membres du personnel judiciaire à leurs postes est resté identique, à savoir 16 et 129, respectivement, dont 27 femmes. La Cour d'appel de Bangui, qui a bénéficié d'un appui de la MINUSCA et du PNUD, a tenu des audiences concernant 16 affaires criminelles au cours de sa session d'octobre, et s'est prononcée sur 13 d'entre elles,

dont 3 concernant des groupes armés et 3 des violences sexuelles et fondées sur le genre. Des condamnations ont été prononcées à l'encontre de 18 personnes, dont 1 femme. Le 7 janvier, la Cour a condamné une personne à 15 ans de travaux forcés pour le meurtre d'un membre de la police des Nations Unies en juin 2016. Le 7 février, la Cour a condamné 28 personnes affiliées à des groupes anti-balaka accusées d'avoir tué des civils et 10 soldats de la paix dans la région de Bangassou en mai 2017 ; les peines prononcées à leur encontre allaient de 10 ans d'emprisonnement à l'emprisonnement et aux travaux forcés à perpétuité.

52. La Cour pénale spéciale a continué d'enquêter sur 10 affaires. Des services de protection des victimes et des témoins, d'aide juridictionnelle et de gestion de la Cour ont été mis en place avec le soutien de la MINUSCA et du PNUD. Le 26 novembre, à l'issue de consultations ayant duré trois ans et bénéficié de l'appui de la MINUSCA et du PNUD, une loi sur l'aide juridictionnelle a été adoptée, créant un cadre juridique permettant de fournir une aide juridictionnelle aux populations vulnérables et d'assurer un accès égal à la justice.

53. En application du décret présidentiel du 31 décembre sur la remise de peine, environ 400 prisonniers, dont 13 femmes, ont été libérés. Néanmoins, le surpeuplement de la prison de Ngaragba a continué à poser des risques en matière de sécurité et de santé. La deuxième campagne de recrutement d'agents pénitentiaires civils, qui a permis de sélectionner 151 personnes dont 25 femmes, a bénéficié du soutien de la MINUSCA et du PNUD ; 1 885 personnes, dont 400 femmes, avaient soumis leur candidature. La MINUSCA a supervisé la rénovation de la prison de Bambari et la formation des agents pénitentiaires devant y être affectés. Dans les préfectures, la sécurité des prisons demeure un sujet de préoccupation en raison du manque d'agents pénitentiaires.

54. Dans le cadre de sa mission relative aux mesures temporaires d'urgence, la MINUSCA a arrêté 32 hommes suspectés d'agissements criminels.

VIII. Droits de la personne et lutte contre l'impunité

55. L'amélioration générale de la situation des droits de la personne constatée après la signature de l'Accord s'est poursuivie. Toutefois, la reprise des combats entre groupes armés rivaux est demeurée une menace pour les civils. Entre le 15 octobre et le 1^{er} février, la MINUSCA a recensé 256 cas d'atteintes aux droits de la personne et de faits pouvant constituer des violations du droit international humanitaire, qui concernaient au moins 455 victimes (309 hommes, 67 femmes, 23 garçons, 24 filles, 11 personnes non identifiées et 21 groupes de victimes collectives), contre 304 cas et 494 victimes enregistrés au cours de la période précédente. Comme précédemment, les groupes armés signataires ont été responsables de la majorité de ces faits : ils ont été mis en cause dans 201 cas concernant 366 victimes. Il s'agissait notamment du FPRC (64 cas ; 108 victimes), de l'UPC (45 cas ; 105 victimes), du MPC (13 cas ; 27 victimes), de groupes anti-balaka (67 cas ; 97 victimes) et du groupe Retour, Réclamation et Réhabilitation (12 cas ; 29 victimes). Des agents de l'État, principalement des membres des forces armées, ont été responsables de 26 violations concernant 37 victimes, notamment des menaces de mort, des traitements cruels, inhumains ou dégradants, et des viols.

Justice transitionnelle

56. Avec l'appui de la MINUSCA, le comité directeur a achevé le projet de loi visant à créer la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation. La commission inclusive a recueilli des données sur les violations des droits de la personne dans tout le pays afin d'établir les faits et d'adresser des recommandations à la future

Commission vérité, justice, réparation et réconciliation. La MINUSCA a fourni des documents sur les violations des droits de la personne et les éventuelles infractions au droit international humanitaire qui auraient été commises par les parties au conflit. Le rapport final de la commission inclusive ainsi que le projet de loi rédigé par le comité directeur ont été officiellement remis au Président le 22 janvier.

Violences sexuelles liées aux conflits

57. La MINUSCA a recensé 35 cas de violences sexuelles liées au conflit, qui ont concerné 48 victimes (31 femmes et 17 filles), à savoir des viols ou des tentatives de viol, dont 1 cas ayant entraîné la mort de la victime. Dans certaines zones, notamment dans la préfecture de Nana-Grébizi, les civils ont été beaucoup plus touchés par ces violences en raison de la transhumance. Afin de lutter contre l'impunité et la stigmatisation associée à la violence sexuelle, la MINUSCA a organisé 26 sessions de sensibilisation en collaboration avec les autorités locales, des associations de femmes, des représentants des jeunes et des dirigeants communautaires. D'autres sessions ont été consacrées à la prévention du viol et aux mécanismes permettant d'orienter les personnes ayant subi des violences sexuelles vers les interlocuteurs appropriés. La MINUSCA et le groupe des Nations Unies chargé de la protection ont organisé trois sessions de ce type dans des sites d'hébergement de personnes déplacées à Birao.

Sort des enfants en temps de conflit armé

58. Malgré les engagements pris par tous les signataires, 166 cas de violations graves des droits de l'enfant ont été confirmés pendant la période à l'examen. Il s'agissait dans la majorité des cas de déni d'accès humanitaire et de violences sexuelles. Le 21 novembre, ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé a adressé des lettres à trois des parties mises en cause, exhortant le FPRC et l'UPC à appliquer leurs plans d'action et le MPC à redoubler d'efforts pour identifier les enfants dans ses rangs, en vue de leur libération. Au cours de la période considérée, 153 enfants, dont 36 filles, ont été séparés de groupes armés pour intégrer des programmes de réintégration menés par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Treize autres garçons ayant quitté de leur propre initiative des groupes armés attendent de pouvoir intégrer ces programmes.

IX. Situation socioéconomique

59. En août, la Banque des États de l'Afrique centrale a publié un taux de croissance révisé du produit intérieur brut réel, à savoir 4,8 % en 2019 (contre 3,7 % en 2018), évolution qui s'explique par le fait qu'on s'attend à un retour progressif de la sécurité et à la restauration des services publics, à une augmentation des investissements publics et privés et à la mise en œuvre de réformes économiques et financières. D'après la nouvelle loi de finances adoptée le 29 novembre par l'Assemblée nationale, le déficit budgétaire global devrait s'élever à 2,3 % du produit intérieur brut en 2020, contre 2,4 % en 2019.

60. Au cours de la période à l'examen, le secrétariat du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, avec le soutien de l'ONU et des partenaires, a procédé à une évaluation des dividendes de la paix dont bénéficie la population, dont il est ressorti que des progrès avaient été faits dans l'accès aux services sociaux et en termes de reprise économique depuis 2016. Au 1^{er} février, sur les 3,45 milliards annoncés au titre du Plan, 1,99 milliard de dollars avait été versé, ce qui a porté le taux d'exécution à 57,6 %.

X. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Composante militaire

61. Au 1^{er} février, l'effectif de la composante militaire de la MINUSCA s'élevait à 11 297 personnes (dont 4,5 % de femmes) sur un effectif autorisé de 11 650 personnes, dont 307 officiers d'état-major et 152 observateurs militaires. La composante militaire comprenait 11 bataillons d'infanterie, 1 bataillon d'intervention rapide, 1 groupement tactique, 1 compagnie de forces spéciales, 1 compagnie de réaction rapide et plusieurs unités de soutien, dont 1 compagnie de police militaire, 5 compagnies du génie, 1 compagnie de transport lourd, 3 hôpitaux de niveau II et 1 module de chirurgie de l'avant de niveau I+. En outre, deux unités d'hélicoptères étaient opérationnelles en janvier 2020. La force de la MINUSCA accusait un déficit de 300 soldats après juillet 2019 en raison du départ d'un contingent, déficit qui s'est creusé avec le départ de 100 soldats supplémentaires suite au rapatriement d'une unité d'hélicoptères d'attaque, en janvier 2020. Le départ de cette unité d'hélicoptères a également entraîné une restriction de la capacité d'appui aérien rapproché de la MINUSCA, laquelle s'est limitée aux évacuations sanitaires primaires et aux opérations de renseignement, de surveillance et de reconnaissance.

Composante Police

62. Au 1^{er} février, les effectifs de la composante Police de la MINUSCA s'élevaient à 2 033 personnes (dont 12 % étaient des femmes), soit 357 policiers hors unités constituées et 1 676 membres déployés dans 11 unités de police constituées et 1 unité d'appui de la police, pour un effectif total autorisé de 2 080 personnes. L'unité d'appui de la police et six unités de police constituées opèrent à Bangui dans le cadre de l'Équipe spéciale conjointe de Bangui. Cinq unités de police constituées sont déployées à Bambari, Berbérati, Bouar, Bria et Kaga Bandoro, une partie de l'unité de Kaga Bandoro étant déployée à Batangafo.

Personnel civil

63. Au 1^{er} février, 1 425 membres du personnel civil (dont 26 % étaient des femmes), parmi lesquels 209 Volontaires des Nations Unies et 99 agents pénitentiaires fournis par le Gouvernement, servaient au sein de la MINUSCA. Cela représente 91 % des 1 559 postes autorisés.

Accord sur le statut des forces

64. Au cours de la période considérée, le Gouvernement et la MINUSCA ont continué à tenir des réunions pour tenter de résoudre les problèmes en rapport avec l'accord sur le statut des forces. Il a ainsi été possible de régler, le 10 décembre, le problème lié à une demande du Gouvernement présentée le 28 novembre et exigeant le paiement par les prestataires fournissant des services à la MINUSCA d'une taxe sous forme de l'achat d'une vignette, exigence allant à l'encontre de l'article 14 de l'accord.

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

65. Entre le 15 octobre et le 1^{er} février, 105 atteintes à la sécurité concernant des membres du personnel des Nations Unies ont été enregistrées : 4 membres du personnel ont été tués (1 lors d'une attaque et 3 dans des accidents de la route) et 20 blessés (1 lors d'une attaque et 19 dans des accidents de la route). Au total 18 membres du personnel en tenue ont été enlevés et libérés le même jour par un

groupe armé. Des membres du personnel d'entités des Nations Unies ont été visés à huit reprises, et 21 attaques armées ont visé des membres d'organisations non gouvernementales. Les déplacements ont été restreints dans certains endroits, notamment à Bangui, en raison des risques en matière de sécurité.

Fautes graves, notamment faits relevant de l'exploitation et des atteintes sexuelles

66. Entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, 23 allégations concernant des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été enregistrées. En 2019, il y en avait eu 41. Dans 14 cas, les faits se seraient produits en 2019, 26 cas remonteraient à des années précédentes et 1 à une date inconnue. Les allégations concernaient en majorité des faits qui se seraient produits en 2018 ou plus tôt. On a également constaté une diminution du nombre d'allégations relatives à d'autres types de fautes ; il convient notamment de souligner que les cas de fautes les plus graves ont atteint leur niveau le plus faible depuis la création de la MINUSCA, grâce à l'application plus stricte d'un cadre de gestion des risques visant à prévenir tous les types de fautes.

67. La Mission s'est concentrée sur le renforcement des systèmes de surveillance et d'atténuation des risques, ainsi que sur l'amélioration de la coordination entre ses composantes concernées par cette problématique. Elle a mené un programme complet de formation en matière de déontologie et de discipline, qui a notamment porté sur l'exploitation et les atteintes sexuelles. Des sessions de formation à la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles ont contribué à mieux sensibiliser le personnel de la Mission à ces questions. La stratégie de prévention comprenait la conduite d'exercices réguliers d'évaluation des risques dans l'ensemble des locaux de la Mission dans tout le pays. Grâce à une surveillance attentive et à la gestion des risques recensés lors des réunions de prévention hebdomadaires organisées par la force, il a été possible de limiter les risques de fautes graves commises par du personnel militaire, notamment des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

68. La défenseuse des droits des victimes sur le terrain a continué à collaborer avec les acteurs concernés du système des Nations Unies pour coordonner l'assistance et le soutien apportés aux victimes, afin de garantir le respect des droits de ces victimes en s'assurant que celles-ci bénéficient rapidement d'une aide appropriée.

Activités d'appui

69. La MINUSCA a continué à réduire son empreinte écologique, notamment en s'efforçant de limiter les risques liés aux eaux usées : pour ce faire elle a installé 4 stations d'épuration, qui sont venues s'ajouter aux 44 déjà opérationnelles. Dans le cadre d'un projet pilote, un prototype de générateur d'eau atmosphérique installé à Obo produit jusqu'à 100 litres par jour, ce qui permet de faire l'économie d'environ 3 000 bouteilles en plastique par mois. S'agissant des déchets solides, la décharge de Kolongo à Bangui est en cours de réhabilitation afin d'augmenter sa durée de vie potentielle ; on s'efforce également de promouvoir le compostage et l'incinération pour réduire le recours aux décharges. Un système de suivi à distance de la consommation d'électricité a été installé à la base de soutien logistique de la MINUSCA. Le fonctionnement des groupes électrogènes a été synchronisé sur neuf sites, ce qui a permis d'économiser 120 000 litres de combustible diesel par mois.

Action pour le maintien de la paix et optimisation des performances

70. La Mission a continué à progresser s'agissant de l'amélioration de ses performances et de son impact, dans l'esprit de son initiative Action pour le maintien de la paix. Des efforts importants ont été faits pour protéger les civils et favoriser le

respect de l'Accord, en partenariat avec l'Union africaine, la CEEAC, l'Union européenne et d'autres. Au cours de la période à l'examen, 1 personne a été condamnée pour le meurtre d'un soldat de la paix et 32 autres étaient jugées pour les meurtres de 10 soldats de la paix.

71. La MINUSCA a poursuivi l'application à plus grande échelle du Système complet d'évaluation de la performance, dont décembre a marqué le premier anniversaire. Elle a élaboré un cadre de résultats à l'échelle de la Mission, qui a permis de constater que les outils technologiques étaient davantage employés pour contrôler son impact et améliorer la collecte de données.

72. Neuf évaluations de commandants de forces ont été soumises ; huit ont été jugées globalement satisfaisantes, tandis qu'une, qui faisait ressortir des lacunes en matière de formation et de soutien logistique, a été jugée insuffisante. La MINUSCA s'emploie à remédier aux problèmes recensés concernant des défaillances dans l'organisation et la collecte des données de renseignement, dans la communication avec les populations locales en raison des barrières linguistiques et dans la protection des bases opérationnelles temporaires. L'état de fonctionnement opérationnel du matériel appartenant à un bataillon laisse à désirer et doit être amélioré. Avec l'appui du Secrétariat, la MINUSCA a évalué deux unités d'infanterie dans la zone de la mission, sur la base des performances et des compétences militaires recensées lors des évaluations précédentes et de la formation préalable au déploiement, afin de définir des mesures correctives ciblées. La Mission a renforcé ses contrôles visant à vérifier la disponibilité des équipements et a amélioré les services d'entretien.

73. Depuis juin 2019, la composante Police évalue tous les trois mois les 12 unités de police constituées sur la base de leur capacité à exécuter les tâches inscrites à leur mandat. Sept unités se sont vues attribuer des plans de mise à niveau pour combler les lacunes répertoriées, ce qui leur a permis d'améliorer leur capacité opérationnelle, notamment en termes de présence et d'état de préparation.

74. Les problèmes liés aux infrastructures restent un sérieux obstacle à la mobilité des troupes. La MINUSCA s'emploie à entretenir et à réparer en continu les ponts et les routes afin de garantir la mobilité de la force dès le début de la saison sèche.

XI. Questions financières

75. Dans sa résolution [73/312](#) et sa décision 73/555, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 910,1 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Au 29 janvier 2020, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSCA s'élevaient à 537,0 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 3 404,8 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées et celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été effectués pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2019, conformément à l'échéancier trimestriel.

XII. Observations

76. Un an s'est écoulé depuis la signature de l'Accord. Si les Centrafricains peuvent être fiers de ce qu'ils ont accompli, ils sont néanmoins conscients de ce qu'il reste à faire. Je me félicite des progrès constants, quoique lents, réalisés, et en particulier de la diminution continue de la violence et des violations des droits de la personne. Je reste très préoccupé par les obstacles qui retardent l'application de l'Accord, en

particulier la poursuite des hostilités et des violences contre les civils, les acteurs humanitaires, les soldats de la paix et les représentants de l'État, ainsi que la multiplication des tensions intercommunautaires et des cas de violence sexuelle et fondée sur le genre, autant de facteurs qui désagrègent le tissu déjà mince de l'unité et de la cohésion du peuple centrafricain.

77. Toute action susceptible de menacer la fragile progression sur le chemin de la paix est inacceptable. Je condamne fermement toutes les attaques contre des civils et la reprise des combats entre groupes armés, en particulier lorsque ces affrontements visent à permettre à ces groupes de consolider et d'étendre leur mainmise sur le territoire et les ressources. Cela doit cesser immédiatement et les responsables doivent répondre de leurs actes.

78. J'invite instamment tous les signataires à redoubler d'efforts pour appliquer l'Accord de bonne foi. J'invite également les non-signataires à s'abstenir de toute action susceptible de faire obstacle à l'Accord, qui reste le seul cadre permettant de parvenir à une paix durable. La MINUSCA continuera de recourir à tous les moyens nécessaires pour s'acquitter de son mandat, notamment pour faciliter l'application de l'Accord et assurer la protection des civils.

79. Je me félicite des avancées en matière de réforme politique : elles sont toujours chèrement acquises, en particulier dans un contexte électoral où une paix durable demeure un objectif à atteindre. J'exhorte les autorités nationales à accélérer l'adoption de la législation relative au statut des anciens chefs d'État et aux partis politiques et à l'opposition, ainsi qu'à la décentralisation et au financement des collectivités locales.

80. Les élections présidentielles, législatives et locales à venir font partie intégrante du processus politique, et permettront notamment de répondre aux revendications légitimes. Des élections pacifiques, tenues dans le respect des délais impartis conformément à la Constitution, sont un facteur essentiel de la stabilité du pays. L'adoption de lois qui modifient le cadre politique serait une mesure bienvenue qui permettrait d'assurer une plus large participation et de donner effectivement voix au chapitre à l'opposition, éléments essentiels dans toute démocratie vivante. Je demande à toutes les parties prenantes sur l'échiquier politique national de poursuivre les objectifs qu'elles ambitionnent de façon constructive, pour que puisse progresser un véritable dialogue dans le cadre fixé par la Constitution. La République centrafricaine ne peut pas se permettre une nouvelle crise. J'encourage le Gouvernement à créer un espace où tous les partis politiques et toutes les organisations de la société civile pourront échanger et résoudre leurs différends politiques dans un esprit d'ouverture et de façon coordonnée. Il convient d'adopter rapidement un code de conduite en vue des élections.

81. Il est tout aussi essentiel que tous les segments de la société puissent véritablement participer aux élections. J'invite instamment les autorités nationales à lever tous les obstacles à la participation des réfugiés. Je me félicite de la loi sur le retour en toute sécurité des personnes déplacées à l'intérieur du pays et je prie instamment le Gouvernement et les institutions nationales de protéger le droit de vote de ces personnes.

82. Je félicite l'Autorité nationale des élections des progrès réalisés dans les préparatifs des élections. Je suis toutefois préoccupé par les retards persistants dus au manque de fonds disponibles. Le soutien de tous les partenaires, y compris des pays de la région, est essentiel pour que les autorités nationales puissent s'acquitter de leur obligation de garantir la tenue d'élections crédibles dans les délais impartis. Je sais gré à l'Union européenne de la généreuse contribution qu'elle a annoncée et je lance un appel aux partenaires pour qu'ils fournissent d'urgence et en faisant preuve eux

aussi de générosité les ressources nécessaires au panier de fonds du PNUD, afin que les élections puissent se tenir dans les délais prévus par la Constitution.

83. Je me félicite de ce que l'Assemblée nationale ait rapidement adopté le budget national pour 2020 et ait alloué des crédits au titre des élections et des mécanismes de suivi prévus par l'Accord. Je suis néanmoins préoccupé par le manque de financement durable, notamment au titre de la gouvernance civile, de l'état de droit et de la défense et de la sécurité. Les ressources sont extrêmement limitées et le pays est toujours tributaire du soutien budgétaire direct fourni par de généreux partenaires. Il est urgent de mettre en place des mécanismes permettant aux autorités légitimes de percevoir une plus grande part des revenus générés dans le pays.

84. Je salue le travail des comités de mise en œuvre prévus par l'Accord à tous les niveaux. L'ouverture du Comité exécutif de suivi à l'ensemble des 14 groupes armés signataires constituerait un progrès important. La transparence et la représentativité sont essentielles à l'application du principe de responsabilité. Tous les signataires devraient devenir des membres permanents afin qu'ils puissent directement et régulièrement avoir voix au chapitre sur les questions stratégiques, y compris pour ce qui est de faire face aux conséquences des actions illégales et des allégations de violations, et contribuer à la recherche de solutions. Je déplore que le comité national de mise en œuvre n'ait pas encore véritablement commencé ses activités, ce délai compromettant la supervision au niveau national. Je suis en revanche heureux de constater la forte participation des femmes, notamment celle des représentantes des victimes du conflit, aux comités locaux.

85. Je tiens à rappeler que l'Accord prévoit des sanctions et que le droit pénal, tant international que national, exige que les auteurs des nombreux crimes violents qui continuent d'être perpétrés aient à rendre compte de leurs actes. J'accueille avec satisfaction l'adoption d'un cadre de mesures répressives, conformément à l'article 35 de l'Accord, mesure qui répond à la demande d'un nombre croissant de groupes de la population. L'application du principe de responsabilité, y compris aux non-signataires, est essentielle pour assurer la viabilité à long terme du processus de paix. Il convient d'appliquer des mesures répressives et coercitives, ainsi que des mesures incitatives, de manière proportionnée et équitable à l'égard de tous les signataires.

86. La justice constitue un élément crucial dans les efforts visant à consolider l'ordre public et à lutter contre les crimes internationaux graves dans le cadre d'une approche globale de la justice transitionnelle. Je me félicite de la détermination des autorités nationales à cet égard, et notamment des résultats obtenus par les tribunaux nationaux et la Cour pénale spéciale, qui œuvrent par exemple à faire en sorte que les personnes ayant tué des civils et des soldats de la paix soient tenues pour responsables de leurs actes. Les verdicts rendus récemment par la Cour d'appel de Bangui marquent un tournant à cet égard et s'inscrivent dans le droit fil du programme énoncé dans mon initiative Action pour le maintien de la paix.

87. La lutte contre l'impunité exige une action continue se décomposant en une série de mesures progressives visant à s'assurer que les auteurs d'actes répréhensibles n'échappent pas à la justice. L'application du principe de responsabilité exige de renforcer le système de justice pénale en déployant du personnel judiciaire, en fournissant l'appui nécessaire aux enquêtes et aux procès, et en veillant à ce que les auteurs d'actes répréhensibles soient détenus de façon sûre et humaine. J'encourage les États Membres à proposer la candidature d'autres magistrats internationaux aptes à siéger à la Cour pénale spéciale. Le fait que la transmission officielle au Président de la République du rapport sur les consultations nationales organisées dans le cadre de l'élaboration du projet de loi sur la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, se soit faite en présence de l'opposition, des associations de victimes,

de représentants des institutions nationales et des partenaires internationaux donne à espérer que la voix des victimes sera entendue et que le pays pourra guérir, conditions indispensables à la viabilité du processus de paix. C'est la preuve de l'impact inestimable de l'appui technique et financier que fournit la MINUSCA aux fins de l'achèvement de ce processus essentiel et indispensable à une réconciliation nationale durable.

88. La prévention des conflits avant qu'ils ne surgissent reste ma priorité. Je continue à souligner l'importance du dialogue et de la réconciliation au niveau local pour prévenir et gérer les conflits. Ces mécanismes de dialogue font une différence concrète dans la vie de nombreuses personnes qui vivent ensemble au sein d'une collectivité, indépendamment de leur appartenance ethnique ou religieuse. Je me félicite de la création de comités chargés de prévenir et de gérer les conflits liés à la transhumance dans les préfectures concernées.

89. Dans cette perspective de prévention, je me félicite des efforts déployés pour réduire la criminalité et faire en sorte que l'État assure la sécurité et les services de base dans tout le pays, y compris à Bangui. La stratégie de stabilisation de la MINUSCA, axée sur une posture énergique, combinée à la ferme volonté politique affichée par le Gouvernement, qui travaille en étroite coopération avec les dirigeants communautaires, a porté ses fruits. Pour la première fois depuis l'éclatement du conflit, le Premier Ministre a pu se promener dans les rues du quartier PK5, où le commissariat de police a rouvert et une zone d'interdiction des armes a été créée ; dans le même temps, des membres de bandes criminelles ont intégré le programme de lutte contre la violence locale de la MINUSCA. Compte tenu de la persistance de l'insécurité au sein et autour du quartier PK5 ainsi que des causes à l'origine de ce phénomène, j'encourage le Gouvernement à tirer rapidement parti de la bonne volonté des communautés de Bangui pour mettre en œuvre une stratégie de stabilisation durable permettant de rétablir les services de sécurité et les services administratifs de l'État, et d'accroître les dividendes de la paix au bénéfice de toutes les communautés, et à coopérer sans réserve avec la MINUSCA et les partenaires internationaux pour ce faire.

90. L'Accord prévoit que les unités spéciales mixtes de sécurité jouent un rôle dans les dispositions transitoires de sécurité prises par l'État, notamment en ce qui concerne la transhumance. Pour ce faire, ces unités doivent être implantées sur l'ensemble du territoire et disposer de moyens leur permettant de mener durablement leurs activités afin de ne pas devenir elles-mêmes un facteur d'instabilité. Je suis préoccupé par le fait que l'implantation de ces unités ne cesse d'être retardée, ce qui a entraîné des frustrations et des tensions entre les groupes armés et les forces nationales de sécurité, tout en contribuant de facto à un manque d'engagement de certaines parties eu égard au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Je demande instamment à toutes les parties de continuer à travailler à rendre opérationnelles les unités spéciales mixtes de sécurité et à mettre en œuvre le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration de bonne foi et d'honorer leurs engagements respectifs. J'appelle la communauté internationale à maintenir son soutien unifié et coordonné à la République centrafricaine de manière à ce que toutes les mesures prises se renforcent mutuellement.

91. La poursuite du déploiement des forces de défense nationale et de sécurité intérieure est une contribution bienvenue au renforcement de la sécurité, en particulier en période électorale. Je crains néanmoins que ces forces ne soient déployées impunément et sans bénéficier d'un soutien logistique durable. Cela pourrait avoir un impact négatif sur leur efficacité et encourager des comportements relevant de la prédation à l'égard des populations locales. Cela augmente également le risque d'affrontements avec des groupes armés, avec les conséquences que cela peut avoir

s'agissant du soutien apporté par la MINUSCA. J'engage instamment et fermement le Gouvernement à exercer de façon plus stricte son rôle de commandement et de contrôle sur les forces de défense et de sécurité intérieure déployées et à améliorer le soutien logistique, notamment en allouant un financement adéquat à cette fin dans son budget national.

92. Je demande au Gouvernement, parallèlement à ces déploiements opérationnels immédiats, d'accélérer, avec le soutien de ses partenaires, le casernement de ses forces armées, conformément à son plan de défense nationale. Je me félicite des efforts continus déployés pour recruter des membres des forces de défense et de sécurité intérieure, recrutement qui doit se faire de façon équitable, inclusive et transparente et sur la base du mérite. J'invite le Gouvernement à avancer concernant l'intégration et l'harmonisation des grades des ex-combattants. J'accueille avec satisfaction la création de la mission consultative de l'Union européenne, laquelle a vocation à appuyer la réforme des forces de sécurité intérieure, en coordination avec la MINUSCA et dans le cadre plus large de la réforme du secteur de la sécurité.

93. Une amélioration durable de la situation humanitaire ne peut être obtenue que si les populations sont accessibles. Lorsque l'aide n'arrive pas aux destinataires, la mortalité maternelle, la malnutrition et l'insécurité alimentaire augmentent. Je salue le travail des acteurs humanitaires qui, au quotidien, continuent à faire tout ce qui est humainement possible pour venir en aide aux populations dans un contexte marqué par l'insécurité, la destruction de biens et la perte de vies humaines. Je remercie les donateurs de leurs généreuses contributions au plan de réponse humanitaire 2019 et je les invite à assurer le financement intégral du plan pour l'année 2020, car plus de la moitié de la population a besoin d'une aide et d'une protection humanitaires. En effet, pour la population, l'aide humanitaire demeure le principal filet de sécurité sociale, si ce n'est le seul.

94. L'aide humanitaire ne devrait répondre qu'aux besoins urgents, à mesure que le pays développe sa capacité à soutenir la population par ses propres moyens avec l'aide des partenaires de développement. Je me félicite des mesures qui ont été prises pour améliorer la coordination des initiatives en faveur du développement. Je reste toutefois préoccupé par le fait que les investissements continuent à privilégier de façon marquée l'ouest du pays, même si les flux de financement commencent à se diversifier, et par le fait que des régions historiquement défavorisées continuent à bénéficier beaucoup moins largement de l'aide au développement que les autres. Je suis également préoccupé par les retards constatés dans la concrétisation des plans de développement régional prévus dans l'Accord.

95. Je trouve encourageante l'amélioration des relations de la République centrafricaine avec les pays voisins, comme en attestent les visites à Bangui du Président du Rwanda et du Président de la République démocratique du Congo. La stabilité de la République centrafricaine et celle de la région sont inextricablement liées et doivent être assurées dans un esprit de bon voisinage. Je ne peux donc que me féliciter de la convocation de la commission mixte entre la République centrafricaine et le Tchad, et des préparatifs en vue de l'établissement d'une commission du même type entre la République centrafricaine et le Soudan. J'engage les autorités de la République centrafricaine à continuer de s'efforcer de nouer des partenariats avec d'autres pays voisins, en particulier dans le but d'assurer la gestion des frontières communes ainsi que l'application des recommandations formulées par les commissions mixtes.

96. Je salue la mobilisation et le dynamisme des garants et des facilitateurs de l'Accord qui, aux côtés de la MINUSCA et d'autres partenaires, continuent à échanger concrètement avec les signataires pour les encourager à s'engager. La République centrafricaine a besoin du soutien ferme et durable de tous ses partenaires pour

progresser sûrement sur la voie de la paix. Tous les partenaires ont un rôle à jouer, étant entendu qu'ils ne sauraient pour autant empiéter sur la responsabilité des Centrafricains de bâtir leur propre avenir, qui leur appartient en dernier ressort. L'Organisation des Nations Unies continuera d'entretenir et de consolider des partenariats stratégiques visant à atteindre des objectifs communs, en particulier avec l'Union africaine et la CEEAC, notamment en leur qualité de garants de l'Accord, avec les facilitateurs et avec d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux, dont l'Union européenne.

97. La MINUSCA s'attachera à préserver l'équilibre prudent qu'elle a su trouver entre ses bons offices et une posture énergique pour renforcer son impact sur le plan politique. Elle continuera à s'efforcer d'améliorer ses performances, tout en approfondissant ses relations avec ses partenaires clefs. L'excellente coopération de la Mission avec les acteurs sur le terrain continue de démontrer les avantages d'une démarche cohérente des Nations Unies consistant à permettre aux Centrafricains de bénéficier des dividendes de la paix dont ils ont un besoin urgent, tout en jetant les bases d'une paix durable.

98. Des investissements considérables en faveur de la paix et de la stabilité du pays ont déjà été réalisés par les Centrafricains eux-mêmes, avec le soutien de partenaires. Certes, la période à venir sera difficile, mais je suis convaincu que nous pouvons et que nous devons continuer à améliorer la situation. Ne pas le faire, c'est prendre des risques beaucoup trop importants. La paix et la stabilité en République centrafricaine demeurent fragiles. Il faut les protéger à tout prix. Le risque d'alimenter un nouveau cycle de conflit est trop élevé et les conséquences seraient trop importantes pour la population, pour le pays et pour la région. La population n'a déjà que trop souffert du conflit, dont elle a été la première victime, et des conséquences d'une paix retardée. Le temps presse. Pour préserver les progrès déjà réalisés et faire fond sur eux, nous devons continuer à travailler de façon collective, notamment pour veiller à ce que l'Accord reste le point de référence essentiel et à ce que des élections crédibles soient organisées.

99. Pour terminer, je tiens à remercier mon Représentant spécial pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA, Mankeur Ndiaye, de la manière dont il a mené les opérations et du dévouement dont il fait montre. Je salue le personnel civil et en tenue des Nations Unies pour son engagement en faveur de la paix et de la stabilité en République centrafricaine. Je tiens également à exprimer ma sincère gratitude à l'ensemble des pays fournisseurs de contingents militaires et d'effectifs de police, des pays donateurs, des organisations régionales et multilatérales et des organisations non gouvernementales et à tous les autres partenaires pour leur soutien inestimable. Je veux tout particulièrement saluer les efforts essentiels que continuent de déployer l'Union africaine et la CEEAC, ainsi que les acteurs de la région, pour contribuer à l'instauration d'une paix durable en République centrafricaine.

Annexe I

**Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies
pour la stabilisation en République centrafricaine : effectifs militaires
et de police au 1^{er} février 2020**

Pays	Composante militaire			Total	Composante Police	
	Observateurs militaires	Officiers d'état-major	Membres des contingents		Unités de police constituées	Police civile
Argentine	–	2	–	2	–	–
Bangladesh	11	16	1 000	1 027	–	–
Bénin	3	5	–	8	–	20
Bhoutan	2	2	–	4	–	–
Bolivie (État plurinational de)	3	2	–	5	–	–
Brésil	3	5	–	8	–	1
Burkina Faso	–	1	–	1	–	34
Burundi	5	7	745	757	–	–
Cambodge	5	6	200	211	–	–
Cameroun	3	6	747	756	279	18
Chine	–	2	–	2	–	–
Colombie	1	–	–	1	–	–
Congo	5	10	–	15	140	2
Côte d'Ivoire	–	3	–	3	–	25
Djibouti	–	–	–	–	–	3
Égypte	8	20	985	1 013	140	8
Espagne	–	–	–	–	–	4
États-Unis d'Amérique	–	8	–	8	–	–
Fédération de Russie	3	10	–	13	–	–
France	–	9	–	9	–	5
Gabon	–	2	450	452	–	–
Gambie	4	4	–	8	–	6
Ghana	3	10	–	13	–	7
Guatemala	2	2	–	4	–	–
Guinée	–	–	–	–	–	17
Indonésie	6	8	200	214	140	6
Jordanie	3	5	–	8	–	23
Kenya	7	7	–	14	–	–
Madagascar	–	–	–	–	–	1
Mali	–	–	–	–	–	17
Maroc	2	16	749	767	–	–
Mauritanie	8	7	450	465	277	–
Mexique	1	1	–	2	–	–
Népal	4	13	720	737	–	–
Niger	2	4	–	6	–	34
Nigéria	–	2	–	2	–	–

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			<i>Total</i>	<i>Composante Police</i>	
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Membres des contingents</i>		<i>Unités de police constituées</i>	<i>Police civile</i>
Pakistan	12	26	1 213	1 251	–	–
Paraguay	2	1	–	3	–	–
Pérou	5	7	205	217	–	–
Philippines	2	1	–	3	–	–
Portugal	–	8	180	188	–	14
République de Moldova	2	1	–	3	–	–
République-Unie de Tanzanie	–	6	450	456	–	–
Roumanie	–	–	–	–	–	7
Rwanda	8	19	1 359	1 386	420	18
Sénégal	–	11	96	107	280	37
Serbie	2	3	71	76	–	–
Sierra Leone	4	1	–	5	–	–
Sri Lanka	2	2	109	113	–	–
Suède	–	–	–	–	–	5
Tchéquie	3	–	–	3	–	–
Togo	4	5	–	9	–	22
Tunisie	2	–	–	2	–	23
Uruguay	–	1	–	1	–	–
Viet Nam	1	5	–	6	–	–
Zambie	7	15	909	931	–	–
Zimbabwe	2	–	–	2	–	–
Total	152	307	10 838	11 297	1 676	357

Annexe II

Carte

